



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Claudia TORRE.

Absents excusés : Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°23-11-03-24

Objet : Aide aux lieux de spectacles « LOCHI D'ARTE : I SCENI ». Subvention annuelle de fonctionnement aux lieux de diffusion de spectacles.

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

- Afin de favoriser la diversité culturelle en encourageant la circulation des œuvres sur le territoire, la coproduction de la création artistique insulaire et les échanges avec l'extérieur,
- Garantir l'égalité d'accès aux spectacles,
- Favoriser le rayonnement culturel de l'île,
- Assurer la cohésion sociale des territoires et accompagner la construction de leur identité,
- Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

La Collectivité de Corse, dans sa politique visant à soutenir le programme d'activité, permet aux lieux de spectacle de diversifier et d'étoffer leur programmation annuelle.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : de demander à la Collectivité de Corse une aide financière de fonctionnement au titre de l'année 2024 pour l'aide aux lieux de spectacle « LOCHI D'ARTE : I SCENI ».

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240314-23-11-03-24-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement comme suit :

- Montant de l'opération HT : 258 339,00 euros HT.
- Participation CdC 60% : 155 003,00 euros HT.
- Participation de la commune 40% : 103 336,00 euros HT.

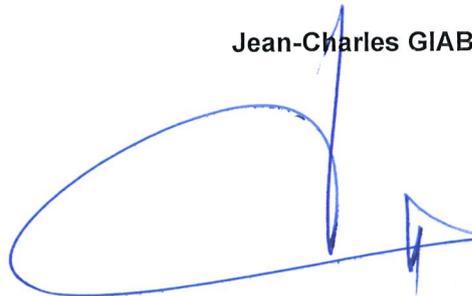
DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240314-23-11-03-24-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024